

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 2

Rubrik: Avis important

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Avis important

En raison du grand nombre des inscriptions, la 26^e Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France aura lieu le Samedi 4 Mars, à 15 heures 30, à la

**Salle des Ingénieurs Civils
19, Rue Blanche, Paris-9^e (Métro Trinité)**

en non dans les locaux du Cercle Commercial Suisse.

**Circulaire de la Chambre de Commerce Suisse en France
du 10 Février 1944**

La circulaire qui suit est adressée aux Adhérents de la Chambre de Commerce Suisse en France à titre d'information générale, sans responsabilité de notre part, et sous réserve des modifications qui peuvent être apportées, d'un jour à l'autre, aux indications qui y sont contenues.

CIRCULAIRE N° 124

ENVOIS D'ÉCHANTILLONS DE FRANCE EN SUISSE

L'expédition d'échantillons de France en Suisse est possible aux conditions suivantes :

I. — Echantillons

Les « Observations préliminaires du tarif douanier français » donnent aux articles 879 et suivants toutes les précisions nécessaires en ce qui concerne les plus grandes dimensions autorisées.

Un envoi ne doit contenir que des échantillons constituant chacun un spécimen différent.

2. — Colis

a) **Poids.** — Le colis ne doit pas peser plus de 20 kg. de manière à permettre au transitaire d'expédier les échantillons suivant les possibilités du moment :

- soit en colis postaux (qui, contrairement à ce que leur nom indique, ne sont pas transportés par la poste, mais par chemin de fer);
- soit en vitesse unique;
- soit en colis express.

Tout envoi d'un poids supérieur à 20 kg. sera fractionné de manière à ne pas dépasser ce maximum.